

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 février 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4049-2018.  
Modifications au Code de conduite d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).  
Phase 2.

**Maintien inchangés, malgré le fait nouveau de la refusion HQP-HQT-HQD, des [commentaires C-SÉ-AQLPA-0031](#) du 22 février 2021 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sur la [demande B-0095 du 12 février 2021 d'Hydro-Québec TransÉnergie \(HQT\)](#) de mettre fin à la Phase 2.**

---

Chère Consœur,

Suite au dépôt de nos [commentaires C-SÉ-AQLPA-0031](#) du 22 février 2021, **un fait nouveau est survenu** : Hydro-Québec a annoncé la refusion corporative de HQP-HQT-HQD et de toutes autres unités d'Hydro-Québec. Nous déposons à cet égard (*pour valoir également dans d'autres parties du présent dossier*) les pièces suivantes :

SÉ-AQLPA-3, Doc. 1	<b>Hélène BARIL</b> , « Hydro-Québec se débarrasse de ses divisions », <i>La Presse</i> , le 24 février 2021.
SÉ-AQLPA-3, Doc. 2	<b>HYDRO-QUÉBEC</b> , Organigramme, le 22 février 2021.

Nous soumettons respectueusement que ce fait nouveau n'altère aucunement la recommandation exprimée nos [commentaires C-SÉ-AQLPA-0031](#) du 22 février 2021 aux fins de garder ouverte à ce stade la Phase 2 du présent dossier. Au contraire, ce fait nouveau renforce notre recommandation :

- En effet, il continue d'être nécessaire d'attendre l'issue du dossier du Coordonnateur de la fiabilité (R-3996-2016 Phase 2, R-4103-2019, R-4107-2019) afin que la Régie puisse exercer toute la flexibilité dont elle dispose pour décider de la meilleure marche à suivre et du meilleur forum, en cohérence avec

ce qui émanera de ces autres dossiers et de la nouvelle structure corporative d'Hydro-Québec :

- 1) maintien de l'examen de deux Codes de conduite dans des dossiers distincts, ou au contraire
  - 2) proposition conjointe du Transporteur et du Coordonnateur de la fiabilité soit au présent dossier soit dans un autre dossier, ou toute autre solution éventuelle.
- Par ailleurs, vu l'étendue de la réorganisation administrative d'Hydro-Québec et des délais qui pourraient en résulter devant la Régie, il demeure encore plus nécessaire que la Régie, au présent dossier R-4049-2018 Phase 2, conserve sa juridiction pour décider de toute éventuelle mesure interlocutoire qu'elle jugerait appropriée.

Mais il va sans dire que, sur le mérite de l'examen des Codes de conduite du Transporteur et du Coordonnateur de la fiabilité, la nouvelle refusion corporative de HQP-HQT-HQD et de toutes autres unités d'Hydro-Québec aura certainement un effet.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).